



CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2013

Procès-verbal de séance

PRESENTS : Monsieur BISSON, Madame THOBOR, Monsieur ALLIOUX, Madame DUCLAU, Monsieur BOYER, Mesdames TSEVERY, LENGARD, Monsieur QUESSADA, Madame CORRON-DEFrance, Monsieur DIALLO, Madame FABRIANO, Monsieur BIANCHI, Madame HULIN, Monsieur ATANGANA, Madame BAILLY, Monsieur NIANE, Mademoiselle AGBO, Messieurs LEON, VEY, Madame RIVAUX, Messieurs BORDERIES, DUSSILLOL, LEGROS.

PROCURATION : Monsieur GARCIA pour Madame THOBOR, Monsieur FLAHAUT pour Madame HULIN, Madame BERARD pour Madame BAILLY, Madame ROMERO pour Madame LENGARD, Madame FANON pour Monsieur BISSON.

ABSENTS : Madame MASSARD, Messieurs SIVA, CHEUCLE, Mesdames MAHE, MARTIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mademoiselle AGBO.

LA SEANCE EST OUVERTE A 20 H 40

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **ADOpte à l'unanimité**, le procès verbal de la séance du 28 janvier 2013.
- **PREND ACTE** des décisions prises par le maire conformément à l'article L 2122-23 du code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.).
- **DECIDE à la majorité de 27 voix pour et 1 non participation (Monsieur VEY), D'ACCORDER** les subventions conformément au tableau ci-dessous,

Nom de l'Association	Fonctionnement 2013	Projet 2013	Total subvention 2013
SPORT			
ASL Football		1 700 €	1 700 €
ASL Gym	3 000 €		3 000 €
ASL Pétanque	2 429 €	500 €	2 929 €
Association Sportive Collège La Pyramide	500 €		500 €
Association Sportive Collège Saint Louis	500 €		500 €
Association Badminton de Lieusaint	600 €		600 €
Base-Ball	2 000 €	4 000 €	6 000 €
Courir à Lieusaint	1 000 €		1 000 €
Danse de Vivre	150 €		150 €
FSE Collège la Pyramide	250 €		250 €
FSE Collège Saint Louis	250 €		250 €
Happy Feet Country	400 €		400 €
Instant du Yoga	700 €		700 €
Judo Ju Jitsu Taïso Lieusaint			0 €
Lieusaint Tai Chi Chuan	250 €		250 €
Sénart Handball			0 €
Rando Campagnarde	1 000 €		1 000 €
Sénart Basket-Bball			0 €
Starlettes de Lieusaint		2 300 €	2 300 €
Tennis Club de Lieusaint			0 €
Volley-ball Lieusaint	1 500 €		1 500 €
SOLIDARITE			
Association Départementale des Veuves et Veufs de Seine-et-Marne (ADVC 77)	75 €		75 €
Association des Paralysés de France (APF)	300 €		300 €
Association pour le Don du Sang Bénévole	700 €		700 €
Club des Seniors Dynamiques	4 300 €		4 300 €
Comité d'Entente des Anciens Combattants de Moissy-Cramayel	80 €		80 €
L'Autre Rive	1 500 €		1 500 €
Les 4 As	200 €		200 €
Ligue Nationale Contre le Cancer	200 €		200 €
Restaurants du Cœur	1 800 €		1 800 €
Secours Catholique	500 €		500 €
Secours Populaire Français	1 200 €		1 200 €
Unité 77	150 €		150 €
Un Biberon pour tous les BébéS de Sénart	3 000 €		3 000 €

Mairie de Lieusaint

50 rue de Paris

77567 Lieusaint Cedex

.....

Téléphone : 01 64 13 55 55

Télécopie : 01 64 13 55 70

VIE LOCALE ET CITOYENNE			
Comité des Fêtes	1 000 €	3 800 €	4 800 €
L'atelier des Fées Créatives	300 €		300 €
Parentalité Naturelle	100 €		100 €
Scrapifolie'z	80 €		80 €
Apprendre et Entreprendre à Sénart (AES)	150 €		150 €
Association des Enfants et Parents Solidaires (AEPS)	150 €	400 €	550 €
Association Informatique de Lieusaint (AIL)	1 200 €		1 200 €
EDUCATION			
Les P'tits Gavroches	1 400 €		1 400 €
CULTURE			
Ché Calda Voce	1 450 €		1 450 €
Comité de Jumelage		3 620 €	3 620 €
La Marge	3 000 €		3 000 €
Lire à Sénart	400 €		400 €
Mélo des Mots	1 500 €		1 500 €
Théâtre de la Mezzanine	9 123 €		9 123 €
Mauritapack		250 €	250 €
URBANISME			
Association de Défense des Cygnes	100 €		100 €
Total général	48 487 €	16 570 €	65 057 €

Dit que la subvention de fonctionnement est versée lors du mandatement prévu dans le trimestre suivant le Conseil Municipal. La subvention de projet est versée selon les modalités suivantes :

- ✓ 50 % sur présentation de devis,
- ✓ 50 % restant sur présentation de factures couvrant le montant de la dite subvention,

Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2013. (*délibération n° 2013-21*)

Comme le souligne Michel Bisson, la Commune donne globalement satisfaction à toutes les demandes des associations dès lors que ces dernières produisent un dossier motivé et complet.

Jean-Marie Borderies se dit choqué par l'importance de la subvention attribuée au base ball au regard notamment du nombre de lieusaintais membres et des performances du Club.

Philippe Legros remercie Monsieur le Maire pour la transmission des éléments financiers qu'il avait demandés sur cette Association.

Il rappelle par ailleurs la proposition qu'il a faite en commission unique à savoir d'encadrer plus formellement, par le biais de conventions d'objectifs et de moyens, les subventions excédant un certain montant à définir accordées aux associations.

- **DECIDE à l'unanimité, DE VERSER** au titre du 1^{er} semestre 2013 à l'association « Ludo-Lieusaint » une subvention de fonctionnement complémentaire d'un montant de 55 440 € (cinquante-cinq mille quatre cent quarante euros), **DE VERSER** au titre de l'année 2013 à l'association « Ludo-Lieusaint » une subvention d'un montant de 3 800 € pour la réalisation d'un projet, **D'AUTORISER** le Maire à signer l'annexe 4 de la convention d'objectifs et de moyens – Participation financière de la ville – année 2013, **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2013. (*délibération n° 2013-22*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens à laquelle se rattachent trois annexes l'accompagnant avec l'association « Club des Seniors Dynamiques », **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2013. (*délibération n° 2013-23*)
- **DECIDE à l'unanimité, DE SOLLICITER** de l'Etat, l'octroi d'une subvention au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), **DIT** que le coût des travaux prévus se répartit comme suit :

1 – Les opérations scolaires,

1.1 - Mises aux normes des salles de classes et écoles (subventionnement à un taux de 30 % du coût plafonné à 143 300 € HT),

Les travaux de mises aux normes des salles de classes et des locaux à déchets des écoles sont estimés à 90 897 € HT. La subvention sollicitée est de 27 269 €.

1.2 – Travaux de mise en conformité pour des raisons de sécurité de la restauration scolaire – subventionnement à un taux de 30 % d'un montant maximum de 266 700 € HT,

Les travaux envisagés par la commune se situent sur le restaurant scolaire Jules Ferry et sont estimés à 3 300 € HT. La subvention sollicitée s'élève à 990 €.

2 – Travaux de protection du patrimoine et travaux d'aménagement divers – subventionnement à un taux de 35 % d'un montant maximum de 85 700 €,

Les travaux prévus sur le cimetière de la commune sont estimés à 38 080 € HT. Le montant de subvention sollicitée est de 13 328 €.

DIT que les crédits relatifs aux travaux sont inscrits au budget 2013, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention auprès de la Préfecture de Seine-et-Marne et à signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier. (*délibération n° 2013-24*)

- **DECIDE à l'unanimité, D'ADOPTER**, à compter du 1^{er} mai 2013, le nouveau tableau des effectifs au regard des créations de postes ci-dessous :

Filière Administrative :

- ✓ 1 poste d'attaché principal, cat. A à temps complet,
- ✓ 1 poste d'Adjoint Administratif Principal 1^{ère} Classe, cat. C à temps complet,

Filière Technique :

- ✓ 1 poste d'ingénieur Principal, cat. A à temps complet,
- ✓ 5 postes d'Adjoint Technique 1^{ère} Classe, cat C, à temps complet,

Filière Culturelle :

- ✓ 1 poste d'adjoint du patrimoine principal 1^{ère} classe cat. C à temps complet,

Filière Animation :

- ✓ 1 poste d'adjoint d'animation 2^{ème} classe, Cat C à temps non complet de 12h40 hebdomadaires soit 36,11 % d'un temps complet,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget 2013. (*délibération n° 2013-25*)

- **DECIDE à l'unanimité**, l'acquisition de la parcelle A 989 au prix de 104 500 euros, **DE PRENDRE** en charge les frais de notaires afférents à l'acquisition, *DIT* que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2013, **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire. (*délibération n° 2013-26*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'ARRÊTER** la dénomination « *allée de la ferme de Varâtre* » pour la voie perpendiculaire au Côté de la Communauté, conformément au plan ci-joint, **DE PROLONGER** la dénomination « *allée de la Mixité* » pour le nouveau tronçon de voie créé, conformément au plan ci-joint, **DE PROLONGER** la dénomination « *allée de la Tolérance* » pour le tronçon de voie situé entre le côté de l'Entre Deux et la limite avec le département de l'Essonne, près de l'allée Royale, conformément au plan ci-joint. (*délibération n° 2013-27*)
- **DECIDE à l'unanimité, D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention, relative à l'organisation d'actions de formation sur le thème « *Jeunesse, quoi de neuf ?* », le jeudi 30 mai 2013 de 9h à 17h, avec le Conseil général de Seine-et-Marne et tout document relatif à cette affaire. (*délibération n° 2013-28*)

En marge de l'ordre du jour, sont évoqués la réforme des rythmes scolaires et le prochain arrêt du signal TV numéricable.

S'agissant de la réforme des rythmes scolaires, Jean-Marie Borderies indique que seules 29 communes dont Lieusaint sur 514 recensées en Seine-et-Marne mettront en œuvre la réforme dès septembre prochain.

Michel Bisson explique que cette refonte des rythmes scolaires nécessite de larges temps de concertation et d'organisation qui peuvent expliquer que certaines communes fassent le choix de reporter en 2014.

La Commune de Lieusaint en ayant fait de l'éducation une de ses priorités a su anticiper et travailler cette thématique des rythmes de l'enfant, par le biais d'actions déjà engagées comme la parentalité ou d'autres à venir comme les centres de loisirs thématiques. Le projet des rythmes scolaires est quasiment abouti. La journée du mercredi est traitée, reste à affiner en lien avec les parents d'élèves et l'éducation nationale le planning de la journée.

Philippe Legros souligne l'importance pour les parents d'être informés le plus tôt possible.

Jean-Jacques Dussillol évoque ensuite la problématique Numéricable. Michel Bisson rappelle brièvement le contexte et l'arrêt au 30 juin prochain du signal TV. Si il appartient aux bailleurs des logements sociaux et collectifs de trouver une solution de substitution collective, se pose la question de l'habitat individuel qui reste à traiter ; La difficulté est d'identifier le nombre de familles qui seraient potentiellement concernées par cet arrêt, sans autre source d'accès . La Commune étudie actuellement les possibilités pour permettre d'assurer une continuité d'accès.

LA SEANCE EST LEVEE A 21H 30

Fait à LIEUSAINTE,
le 11 avril 2013

Le Maire,
Michel BISSON